

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 27 septembre 2022, 18 h 30 – Ville de Saint-Quentin

PRÉSENCES : Nicole Somers, Maire
Jean-François Martel, maire suppléant
Marc-André Levesque, conseiller
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale-Greffière,
Gilles Croussette, Directeur des travaux publics et Linda Levesque Borris, greffière adjointe
Assistance : 0

DÉLÉGATION : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

M. Gilles Croussette est en réunion afin de présenter son rapport, notamment :

- **Toiture du CTAG : La réfection de la toiture se fera finalement au printemps 2023 sous la responsabilité de l'entrepreneur général, Dean Daigle ;**
- **Facture de Northern Construction : La réparation d'une section de la rue Martel a engendré des coûts de 2 400,00 \$, disponibles au budget ;**
- **Firme d'ingénierie Boissonneault/McGraw :**
 - **Réservoir d'eau potable : Toujours dans l'attente du contractant Eric Normand et il est peu probable que les travaux de béton soient réalisés cette année ; toutefois, les travaux d'excavation pourraient débuter sous peu. Une demande d'extension devrait être adressée à la Société de développement régional afin d'être en mesure d'obtenir les fonds prévus pour ce projet ;**
 - **Galerie d'infiltration : Une demande de financement au programme « Fonds pour les infrastructures vertes » est complétée – Une nouvelle estimation des coûts s'élève à 282 000,00 \$;**
- **Installation de nouveaux services d'eau et d'égouts au 13, rue Canada : Les travaux de raccordement coûteraient environ 35 000 \$ en excavant et réparant l'asphalte selon les normes provinciales, toutefois, les coûts s'élèveraient à 10 000,00 \$ en retenant les services d'une compagnie de forage qui passerait directement sous la route sans briser la chaussée et sans devoir arrêter la circulation durant les travaux ;**
- **Novum Boréas : Possibilité d'un partenariat avec le Comité consultatif du bassin versant du ruisseau Five Fingers, le ministère de l'Agriculture, la microbrasserie Novum Boreas et la Ville de Saint-Quentin.**

Certains items seront apportés à huis clos pour discussion.

Après remerciements du Conseil, M. Croussette quitte la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 08.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-215

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 2022-216

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fermeture du huis clos

RÉSOLUTION 2022-217

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que le huis clos prenne fin. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT DU HUIS CLOS ET RECOMMANDATIONS

4. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES : VENTE DU CAMION POMPIER INTER 2000

Suite au lancement de l'appel d'offres en vue de la vente du camion d'incendie Inter 2000, deux offres ont été reçues :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| 1) Ville de Tracadie | 25 000 \$ |
| 2) Village de Notre-Dame | 23 125 \$ |

RÉSOLUTION 2022-218

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que l'offre la plus haute, en l'occurrence celle de la Ville de Tracadie, en vue de la vente du camion d'incendie International 2000 au cout de 25 000 \$ plus taxe, soit acceptée.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ARRÊTÉ SUR LES CHIENS : RÉVISION – 1^{RE} ET 2^E LECTURES LE 11 OCTOBRE

Les principales modifications à l'arrêté no 05-2022 concernant les chiens ont été présentées, notamment, l'ajout de vaccination obligatoire en vertu de la Loi sur la Gouvernance locale, la définition de « chien dangereux », le retrait de chien pitbull et les frais d'enregistrement annuel d'un chien.

6. ASSURANCE MAITRESSE : RETRAIT DE CERTAINS BIENS

Suite aux recommandations de la Directrice des finances et du fait que le déductible sur la police d'assurance de la Ville est de 25 000 \$, le Conseil recommande de retirer de la liste des « Autres biens » les items d'une valeur moindre que la prime, à l'exception des photocopieurs et de l'inventaire des boissons alcoolisés du Palais Centre-Ville et, de retirer également la liste des œuvres d'art.

7. BASSIN HYDROGRAPHIQUE : NOUVEAU PARTENARIAT

RÉSOLUTION 2022-219

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, qu'un partenariat soit établi entre le Comité consultatif du bassin versant du ruisseau Five Fingers, le ministère de l'Agriculture, la microbrasserie Novum Boreas et la Ville de Saint-Quentin, afin de promouvoir et sensibiliser la population à l'importance de la protection de notre source d'eau potable, le ruisseau Five Fingers ; de mettre en marché une bière à l'effigie des partenaires ; et, que la somme de 2 000 \$ soit déboursée par la Ville en vue du démarrage initial du projet.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le Conseil recommande également que les élus soient consultés relativement à la conception de l'étiquette.

8. TRAVAUX PUBLICS

Réservoir d'eau potable :

RÉSOLUTION 2022-220

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, qu'une demande soit adressée à M. Eric Dubé, chargé de projet de la Société de développement régional, afin d'obtenir une extension du programme et ainsi obtenir les fonds accordés, puisque le projet est retardé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Installation de nouveaux services d'eau et d'égouts, rue Canada :

RÉSOLUTION 2022-221

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que la compagnie MRM Drilling and Construction de Riverview soit retenue en vue des travaux de forage sous la route 17 devant le 17, rue Canada, au cout de 9 950 \$, pour l'installation des conduits d'eau et d'égouts.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(Mmes Coulombe et Borris se retirent de la réunion pour conflit d'intérêt).

9. JOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE

Suite au communiqué publié par la province du Nouveau-Brunswick qui a déclaré la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* du 30 septembre un jour férié, et puisque les municipalités ne sont pas assujetties à cette décision du gouvernement provincial, le Conseil a convenu de ne pas déclarer cette journée comme fériée.

(Mmes Coulombe et Borris reviennent en réunion).

10. ENTENTE D'APPRENTISSAGE – STAGIAIRE DE L'ÉCOLE PAJS
RÉSOLUTION 2022-222

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que l'entente d'apprentissage entre la Polyvalente A. J. Savoie, la Ville de Saint-Quentin et le stagiaire Khoa Danh, étudiant en 12^e année à la PAJS, en vue d'effectuer un stage à la Ville de Saint-Quentin du 26 septembre 2022 au 13 janvier 2023, soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. BRIGADE D'INCENDIE – NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE
RÉSOLUTION 2022-223

En vertu de l'arrêté municipal no 29-2020 sur la protection contre l'incendie, il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le nouveau pompier volontaire Miguel Thériault soit admis au sein de la Brigade d'incendie de Saint-Quentin, et ce, pour une période probatoire de deux ans, conformément à l'article 6.8 de la Constitution et règlements généraux de la Brigade d'Incendie de Saint-Quentin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTEUR – MARCHAND AMBULANT
RÉSOLUTION 2022-224

En vertu de l'arrêté municipal no 07-2022 concernant les colporteurs et les marchands ambulants, il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, qu'un permis de colporteur soit émis au nom de Randy O'Brien de Bangkok Food Truck, pour les 20 et 21 octobre 2022 au Parc du Centenaire, au cout de 250 \$ par jour, plus les frais d'électricité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. LEVÉE DE FONDS ANNUELLE DES CASTORS

La requête du comité du Club de Hockey Les Castors en date du 20 aout 2022 relativement à la Levée de fonds annuelle de l'organisme est présentée au Conseil. Ce dernier recommande que la demande soit étudiée dès que le Club sera entièrement constitué.

14. CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DU NB

À la demande de M. Camille Thériault, coprésident de la commission de la délimitation des circonscriptions électorales, le Conseil recommande de lui faire parvenir une 2^e lettre afin d'éclaircir la requête initiale de la Ville qui souhaite se retirer de la circonscription du Restigouche afin d'être redécoupée dans la circonscription de Victoria-La Vallée, puisque la Ville fait partie de la Commission des services régionaux du Nord-Ouest et du District scolaire francophone Nord-Ouest, notamment, et qu'il serait plus logique et avantageux de mobiliser tous les dirigeants dans une circonscription desservie par le même député provincial.

15. ENTENTE DU PROGRAMME D'AIDE D'ADAPTATION À LA MAIN D'ŒUVRE (MEPFT)
RÉSOLUTION 2022-225

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que l'entente entre le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail et la Ville de Saint-Quentin, relativement au Programme d'aide d'adaptation à la main d'œuvre, représentant un accord de 3 000,00 \$ pour les services de M. Francis Bérubé, de la CDR-Acadie, en vue d'une étude de deux postes au sein de la municipalité, soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. ADOPTION DES POLITIQUES INTERNES ET ENTENTE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION 2022-226

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que les politiques nos 1997-06 (2022), 1997-07 (2022) et 2000-12 (2022), soient adoptées telles que modifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. DÉMISSION DU CONSEILLER BERTRAND LECLERC

RÉSOLUTION 2022-227

Considérant que M. Bertrand LeClerc, conseiller, a remis sa démission par écrit en date du 16 septembre 2022 au sein du Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin conformément au paragraphe 58(13) de la *Loi sur la Gouvernance locale* et que le Conseil accepte la démission dudit conseiller ; en vertu de l'article 51(1) de la *Loi sur la Gouvernance locale*, il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin déclare une vacance au sein du Conseil qui s'est produite dans les conditions ci-avant mentionnées, en vertu de l'alinéa 50(1)b) de la *Loi sur la Gouvernance locale*. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

(Mme Borris quitte la réunion pour conflit d'intérêt).

18. COMITÉ DU PERSONNEL

Soutien à la direction des loisirs et tourisme

RÉSOLUTION 2022-228

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, qu'une journée par semaine soit accordée au service des loisirs et tourisme en guise de soutien administratif et que Mme Mireille St-Laurent, réceptionniste remplaçante, soit retenue à cette fin d'octobre 2022 à mars 2023. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Poste de réceptionniste et technicienne comptable

RÉSOLUTION 2022-229

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que Mme Chantal Lanteigne soit embauchée en permanence au poste de réceptionniste et technicienne comptable à compter du 28 septembre avec un ajustement de salaire prévu selon l'échelle salariale pour ce poste. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

19. INVITATIONS

Chambre de Commerce

La Maire Somers, les conseillers Martel et Levesque et la Directrice générale sont mandatés à assister, avec leur conjoint.e, au Banquet PME de la Chambre de Commerce le 5 novembre 2022 au cout de 90 \$ par personne, taxes et services inclus.

RÉSOLUTION 2022-230

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que le rapport du huis clos soit accepté tel que soumis. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20. LEVÉE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 20 h 37.

Suzanne Coulombe
Directrice générale-Greffière

Nicole Somers
Maire

Linda Levesque Borris
Greffière adjointe